

le ra got

des Yvelines



Bulletin de
l'Association des
Chasseurs de Grand Gibier
des Yvelines

ACGGY
Poste de Bel Ebat
78125 ORCEMONT
Tel 01 30 59 85 07

Bulletin n° 20 février 2003

Table des matières

Le mot du président	1
Nouvelles de l'association	2
Résultats du questionnaire sur le brevet grand gibier	3
Brevet grand gibier 2003	7
Réflexions sur la place du cerf et son évolution dans les Yvelines	8
Enquête sur le caractère obligatoire des expositions de trophées	14
Au revoir et encore merci (UNUCR)	15



Une étude sur la génétique du cerf	16
La carte des conducteurs de chiens de sang du département	18
La diminution des effectifs de chas- seurs dans le département	19
Dégâts sangliers	21
Nouvelles du département	22

Rédaction
Gérard Bedarida
Elisabeth Martin-Rousiot
Alain Lesourd

Chers amis,

Je voudrais tout d'abord vous présenter avec tout le conseil d'administration nos meilleurs vœux pour cette année 2003, avec je l'espère beaucoup de bonheur dans vos réussites cynégétiques.

L'année s'est terminée avec une recrudescence importante du braconnage sur notre département. Sur le territoire que je gère, pas moins d'une biche retrouvée morte avec une balle de gros calibre au défaut de l'épaule, un faon de biche le lendemain achevé avec une balle de patte, un chevreuil pris par les chiens et plein d'abcès dus à des plombs, un sanglier tiré proprement à balle mais lui aussi truffé de plombs.

Ce territoire est pourtant gardé en permanence et très sérieusement.

La biche et le faon avaient très probablement été tirés de nuit. Le chevreuil et le sanglier ont probablement été tirés par quelques voisins indécents qui doivent considérer cela plus facile et moins cher qu'à balles, mais qui ne voient sans doute pas la souffrance endurée par ces animaux. Il existe encore malheureusement de « mauvais » chasseurs qui ternissent l'image de gestionnaires et d'amoureux de la nature que nous nous efforçons de donner tous les jours au grand public.

Dans les prochaines années, nous risquons de constater une reprise du braconnage, favorisé par la diminution des effectifs de la garderie de l'ONCFS. Le peu de gardes qui resteront, seront devenus des fonctionnaires du ministère de l'environnement et donc plus enclins à remplir des paperasses plutôt que d'être sur le terrain à régler des affaires se rapprochant du grand banditisme (les braconniers étant armés).

Un moyen de lutte existe pourtant dans notre département, c'est la Gendarmerie Nationale. Un garde de l'ONCFS, Stéphane Loyau, qui vient malheureusement d'être muté dans un département voisin, a durant des années établi des contacts avec ces militaires en leur faisant découvrir le monde de la chasse et sa législation. Ils sont maintenant aptes à réagir sur les affaires de chasse, mais il faudra les aider dans leurs démarches en leur fournissant des informations. Il faudra bien sûr, toujours tenter de téléphoner à notre service de garderie, mais maintenant n'hésitez plus il appelle aussi la Gendarmerie Nationale.

Merci Stéphane pour ton efficacité sur le terrain et notre longue collaboration à la lutte contre le braconnage.

Christophe CROMBACK

Nouvelles de l'association

AG – 15 juin 2002

Le 15 juin 2002 s'est tenue au Domaine de VOISINS l'Assemblée Générale de l'Association. 53 membres étaient présents et 42 représentés, le quorum était donc atteint.

Après avoir remercié les membres présents de leur présence et le domaine de VOISINS de nous accueillir une nouvelle fois C. CROMBACK a redonné des explications au sujet de la création de l'Association SPORTIVE des chasseurs de grand gibier.

Il a présenté le rapport d'activité de l'association en 2001.

- Dîner débat du 20 juin 2001 sur le sanglier qui a précédé la création par la FICEVY du bouton sanglier qui sera suivi, nous le souhaitons, du plan de chasse du sanglier.
- Le travail avec la FICEVY au cours de cette année est allé dans ce sens.
- Premier salon grand gibier à RAMBOUILLET où l'association a été représentée.
- Rapport du BGG 2001 avec 38 Brevet OR et 18 Brevet Argent.
- Présentation du dépliant présentant l'association et ses objectifs.
- Obtention que l'exposition de trophées soit organisée en Avril mais pas encore qu'elle soit obligatoire.
- Résultats du questionnaire réalisé par A.LESOURD sur le Brevet.
- Présentation du projet de site INTERNET.
- Présences dans les différentes instances de la chasse du département.
- 2 chasses à MARLY et une à FONTAINEBLEAU.

JM.BAILLON a ensuite présenté le rapport d'activité financier qui a été approuvé à l'unanimité.

G.BEDARIDA a présenté un bilan de la chasse pour les années 2001-2002 qui a donné lieu à un débat sur l'évolution des populations de grand gibier dans notre département. Un apéritif et un repas ont été servis ensuite. Elizabeth Martin-Rousiot

Réglage de carabines en début de saison

Le 07 septembre 2002 l'association a organisé une séance de réglage de carabines à la carrière du Rossay. Plus de vingt adhérents sont venus régler leur arme et leur lunette avant l'ouverture de la chasse. Nous avons pu constater, à cette occasion l'utilité d'une telle manifestation : entre les armes nouvellement achetées et celles qui avaient été rangées à la fin de la dernière saison, il était important de confirmer la (« confiance en son arme »). Si nous avons pu constater une participation importante à cette journée, elle reste cependant limitée au regard du nombre de nos adhérents, ce qui par conséquent implique qu'il y a encore à faire.

Le 08 septembre 2002 dans la matinée, nous avons proposé un sanglier courant à Sylvain ROULAND et à son équipe de chasse. Vingt cinq chasseurs étaient au rendez-vous. Nous avons pique-niqué ensemble sous les tentes de l'association qui étaient les bienvenues car nous avons essuyé un gros orage juste au moment du déjeuner. Ces instants de convivialité ont permis de se connaître et les échanges s'avèrent chaleureux et fructueux.

Dans l'après-midi, à son tour une partie de l'équipe de chasse de Jean-Jacques CLEMENT nous a rejoint. Dix chasseurs ont pu effectuer un entraînement et se remettre en épaule dans la perspective de l'ouverture.

Alain Lesourd.

Cotisations 2003

Nous vous saurions infiniment gré de faire parvenir dès que possible vos cotisations pour l'année 2003 au secrétariat de l'association :

**ACGGY – poste de Bel Ebat—78125 Orcémont
La cotisation 2003 s'élève à 41 €. (269 F).
Elle inclut l'abonnement à la revue Chasse Gestion.**

Nouveau trésorier

Après 3 ans de travail en temps que trésorier de l'association, Jean Marc Baillon a souhaité être déchargé de cette tâche. Nous le remercions tous pour ce travail fastidieux de tenue des comptes assumé toutes ces années et souhaitons bon courage à Jean Grabowski qui le remplace.

Merci, Otto

Otto Drapeau après avoir quitté il y a 3 ans sa fonction de trésorier nous quitte aujourd'hui en tant qu'administrateur. Nous le remercions pour le travail qu'il a effectué toutes ces années au service de l'association.

Résultats du questionnaire sur le Brevet Grand Gibier : Qu'en reste-t-il ?

Ce questionnaire a été envoyé à tous les membres de l'association ayant passé leur brevet grand gibier. Sur 200 questionnaires envoyés, 80 personnes nous ont retourné une réponse, soit un très bon taux de retour de 40%. Merci à tous ceux qui ont participé.

Question : Année de votre brevet :

Réponses en pourcentage :

1994 : 2,8 %	1997 : 15,3 %	2000 : 16,7 %
1995 : 9,7 %	1998 : 16,6 %	2001 : 16,6 %
1996 : 8,3 %	1999 : 9,7 %	non mentionné : 4,2 %

A : Pourquoi avez-vous décidé de passer le brevet Grand Gibier ? (plusieurs réponses possibles)

- Passionné de chasse au grand gibier, par soif de connaissance 95,8 %
- Sur les conseils d'un ami 30,5 %
- A la lecture d'articles de la presse cynégétique 27,8 %
- Pensant qu'un tel brevet serait obligatoire un jour ou l'autre 23,6 %
 - Autres raisons : entre autres
 - *après visite au salon grand gibier
 - *par respect des gens que j'accompagne (partenaire féminine)
 - *affichette à l'armurerie de Rambouillet etc.

B : cette décision était argumentée par le fait que : (plusieurs réponses possibles)

- Vous êtes responsable de chasse 26,4 %
- Ou bien membre d'une association (UNURC, piégeurs, etc.) 16,6 %
- Membre d'un organisme (ONF, ONCFS, Fédération etc.) 6,92 %
- Vous pensiez que depuis l'obtention de votre permis de chasser, il était bon de vous recycler 50 %
- Vous vous êtes aperçu que cette chasse au grand gibier ne s'improvisait pas (sécurité, réglementation, balistique) 88,9 %

C : Pendant la saison de chasse, portez-vous votre insigne ?

Oui	33,3%	Quelquefois	29,0 %	Jamais	37,5%
-----	-------	-------------	--------	--------	-------

mais quelques-uns portent l'insigne A.N.C.G.G.

D : Depuis, votre comportement de chasseur :

- A changé 75,7 % est le même qu'avant 24,3 %
- Vous avez une façon différente de voir la nature : Oui 71,4 % Non 28,6 %
- Vis à vis de vos partenaires de chasse, vous êtes plus exigeants en matière de sécurité
 - Oui 88,4 % Comme avant 11,6 %
- Votre attitude envers les autres utilisateurs de la forêt est-elle différente ? (courtoisie, respect, ect...)
 - Oui 53 % Non 47%
- Avez-vous l'impression de respecter plus l'animal de chasse qu'auparavant ?
 - Oui 48,5% autant qu'avant 51,5 %

E : Breveté Grand Gibier, avez-vous l'impression que vos partenaires vous aient à l'œil ?

Oui	48,6%	Non	51,4%
-----	-------	-----	-------

- Durant la saison de chasse, vous sentez vous obligés de donner une bonne image de vous-même ?
 - Toujours 98,5% Pas toujours 1,5%
- Cette image que vous donnez de vous-même, le brevet a contribué à l'améliorer :
 - Pas obligatoirement 46,4% assurément 55,6%

F : Etes-vous sollicité au cours d'une journée de chasse pour :

- Vérifier un angle de tir Oui 31,2% Non 68,8%
- Déterminer l'âge d'un animal selon sa dentition Oui 73% Non 27%
- Prendre un poste à responsabilité Oui 66% Non 34%
- Arbitrer un débat ou donner votre avis sur une sanction Oui 53,2% Non 46,7%
- Pour d'autres raisons :
 - *avis donné sur armes et balistique
 - *avis pour une recherche d'un animal blessé
 - *rendre les honneurs
 - *dépeçage et résultat balistique su l'animal de chasse
 - *pour toutes les questions concernant le grand gibier etc.....

G Essayez-vous chaque année de convaincre un ou plusieurs de vos amis à s'inscrire au brevet ?

Toujours 48,5% Quelques fois 51,5%

H : Sylviculture

Le disamare est le fruit de l'érable 69% ne sait pas 31%

Posté en battue, vous vous trouvez caché derrière un arbre ; essayez-vous de le reconnaître ?

- Quelques fois 89,8 % Jamais 4,4% Toujours 5,8 %

Passionné de grand gibier, vous aimez la forêt : en dehors de la saison de chasse, y passez-vous du temps ? (ballades, champignons, indices de présence, recherche de mues etc...)

- Régulièrement 69,4 % Quelques fois 27,8 % Presque jamais 2,8 %

I : La pathologie

- La fièvre aphteuse dont on a longuement entendu parlé est une maladie infectieuse virale..... 84,7%
Bactérienne ou ne sait pas 15,3 %

Peut-elle toucher les cervidés ? Oui 74,3 % Non 25,7 %

En fin d'une journée de chasse, lors du dépeçage d'un animal, avez-vous déjà vérifié l'état des viscères, des poumons... pour savoir si l'animal était sain ?

Quelques fois 87,3% Jamais 9,8% Toujours 2,9%

Vous découvrez en forêt un chevreuil mort sans cause apparente (collision, chasse, etc...)

avez-vous le réflexe de contacter le réseau SAGIR

Oui 33,3% Non 66,7%

Prévenez-vous la fédération, la garderie :

Le cas ne s'est pas présenté

Oui 76,4% Non 13,9%
9,7 %

J : Les chiens

- Possédez-vous un chien Oui 54,2% Non 26,4% Plusieurs 19,4%
- Race :
par ordre décroissant arrive en tête l'épagneul breton, puis le retriever, le teckel à poil dur, le setter, le fox, le braque allemand, le korthal etc

La battue silencieuse : est-ce un mode de chasse qui vous convient ? Oui 73,3% Non 26,7%

- Avez-vous déjà participé à la traque ? Quelquefois ou souvent 91,4% Jamais 8,6%
- Le fox hound est un chien d'ordre 78,5% un terrier ou ne sait pas 21,5%
- Avez-vous déjà participé à une recherche au sang ? Oui 57,7% Non 42,3%

K. Balistique

- Vous possédez une 32,3% ou plusieurs armes rayées 67,7%
- Vérifiez-vous toujours l'état des armes avant l'ouverture ?
 - Révision faite par vous-même 63,9%
 - Révision faite par votre armurier 36,1%
- Vous entraînez-vous au moins une fois dans l'année au sanglier courant ? Oui 73,2% Non 26,8%

- A l'achat d'une nouvelle arme ou d'une optique, les connaissances acquises au brevet vous sont-elles utiles ?
Oui 78% Pas toujours 22%
- Approximativement, combien tirez-vous de balles lors d'une saison de chasse :
De 1 à 10 : 23,2% De 26 à 50 : 33,8%
De 10 à 25 : 38,4% + de 50 : 4,6%
- Vos calibres préférés : par ordre décroissant arrivent en tête : 7x64 puis 9,3 x 74 R, 300 W, 8,57 JRS, 9,3 x 62, 7 x 65 R, 8x 68 S, 7 R.M etc....
- Utilisez-vous des balles pour canon lisse ?
Quelques fois 66,1% Souvent 8,47% Jamais 25,43%

L : Optique

- Possédez-vous une lunette ? Oui 69,7% Non 30,3 %
Quel grossissement ? Le plus fréquemment cité : 1,5 – 6 x 42
Ou bien un système de visée avec point rouge lumineux Oui 43,5% Non 56,5%
- Vous assurez-vous chaque année que le réglage de votre optique est parfait ? Oui 85% Non 15%
- Pratiquez-vous l'approche ? Oui 43,6% Non 56,4%
- Pratiquez-vous l'affût ? Oui 50,7% Non 49,3%
- Etes-vous un adepte de la chasse à l'arc ? Oui 15,7% Non 84,3%
- En battue, avec un layon classique d'une largeur de 6 mètres, utilisez-vous ?
Une lunette Oui 29,6% Non 70,4%
Un système de visée lumineux Oui 31% Non 69%

M : Le grand gibier

- Ce qui vous révolte le plus : **(plusieurs réponses possibles)**
*la non recherche d'un animal blessé ? 95,6%
*le tir d'une laie suivie 67,6%
*l'erreur de tir entre une bichette et une chevrette 41,2%
- Tirez-vous un marcassin de 10-15 Kg quand le prélèvement de celui-ci est autorisé ?
Oui 33,3% Non 66,7%
- Invité, en fin de journée de chasse, vous constatez que les honneurs ne sont pas rendus au gibier :
*Vous êtes surpris et vous essayez de savoir pourquoi ? 71%
*Vous n'y prêtez pas forcément attention 29%
- Chassez-vous le grand gibier en parc clos ? quelques fois 25,3% Jamais 74,7%
- Chassez-vous le grand gibier à l'étranger ? Oui 30,4% Non 69,6%
- En vénerie, que signifie l'expression « le cerf porte la hotte » ?
Bonne réponse 34,3% Mauvaise réponse 65,3%
La meilleure réponse ; « quand il est sur sa fin, il a l'allure lente d'un vendangeur courbé sous le poids de sa hotte pleine »
- Etes-vous veneur ? Oui 5,5% Non 94,5%
- Sinon, avez-vous déjà assisté à une chasse à courre ? (à pied, en vélo, etc...)
Oui 47,6% Non 52,4%
- Les vibrisses, chez le ragot, ce sont ?
Réponse fausse Ou ne sait pas 36,2 les poils de la lèvre supérieure..... 63,8

N: Sécurité

- Le port de brassard ou de casquettes fluo de la part des postés vous semble :

Nécessaire 72,2% Pas vraiment indispensable 27,8%

En battue, arrivé à votre poste, votre premier réflexe étant de bien visualiser votre angle de 30°, vous arrive-t-il de vous placer dos au bois plutôt que ventre au bois ? (cette position pouvant être plus sécurisante pour vous et vos voisins) :

Oui 27,9% Quelques fois 45,6% Jamais 26,5%

- Etes-vous pour ou contre le tir des traqueurs dans l'enceinte ?
pour 4,3%
contre 35,7% (sauf danger pour les chiens)
en fonction de l'animal de chasse 60%
- On vous poste à un endroit où l'environnement pourrait poser des problèmes (routes, habitations...) (plusieurs réponses possibles)
*vous refusez le poste 8,3%
*vous vous abstenez de tirer, attendant la prochaine traque ? 90,3%
*vous signalez au responsable en fin de chasse que ce poste est dangereux ? 69,4%
- Vous êtes en action de chasse, placé non loin d'un personnage important qui vient de tirer bien au-delà de son voisin : votre réaction ? (plusieurs réponses possibles)
*vous lui faites une remarque sèchement ? 10,9 %
*avec politesse, vous lui expliquez que son tir est dangereux ? 85,4 %
*vous en référez le soir même au responsable de la chasse ? 89,2 %
*vous ne dites rien, vous ne voulez pas avoir d'ennui ? 0 %

O : Réglementation

- Avez-vous pris connaissance de la nouvelle loi sur la chasse ? Oui 73,6 % Vaguement 26,4 %
- Manifesteriez-vous avec les chasseurs de gibier d'eau contre les nouvelles dates d'ouverture et de fermeture ?
Oui 35,7 % Peut-être 60 % Non 4,3 %

P : Divers

- Consommez-vous le gibier que vous chassez ? Oui 94 % Non 6 %
- Savez-vous le cuisiner ? Oui 75,7 % Non 24,3 %
- Imaginons que vous deviez repasser le brevet grand gibier, quelles matières penseriez-vous devoir réviser en priorité ? (plusieurs réponses possibles)
Réglementation 16,7 % Optique 15,3 % Balistique 19,4 %
Sécurité 2,8 % Pathologie 62,5 % Sylviculture 40,3 %
Vie et mœurs du grand gibier 12,5 % Toutes les matières 31,9 %
- Quels autres sujets selon vous mériteraient d'être inclus dans la formation du brevet (plusieurs réponses possibles)
Chasse à l'arc 19,4 % Secourisme 56,9 % Aménagement du territoire 57 %
Travaux pratiques :
dépeçage 68,3 % Réalisation d'un massacre 26,4 %
Cotation d'un trophée 34,7 %
Autres (par exemple) : servir un animal
réglage d'une optique
approfondissement de tout ce qui est relatif à la balistique
rechargement de munitions, etc....

- **Vous avez passé quelques 25 heures avec les membres de l'A.C.G.G.Y, chargés de la formation théorique du brevet. Aujourd'hui, qu'attendez-vous de votre association ?**

R : En ce qui concerne cette dernière question, il apparaît que ce que souhaite un grand nombre d'entre vous, est avant tout de pouvoir bénéficier de toujours plus d'informations et d'accéder à une mise à jour des connaissances.

- **Toujours plus d'information** : « Ragot » plus fréquent, site A.C.G.G.Y, mise au courant de tout ce qui concerne les réformes de la chasse, la législation, connaissance de la position de l'A.C.G.G.Y sur tel ou tel problème soignée à thème (ex : problème de la gestion du sanglier comme cela a été fait l'an passé, pour ce sujet d'actualité dans le département)
- **Mise à jour des connaissances et nouveaux modules** : deux nouveaux modules , chasse à l'arc et secourisme, sont au programme du brevet cette année. Et pourquoi pas, dans un proche avenir, des journées de travaux pratiques : entretien, révision, réglage des armes et des optiques, dépeçage, réalisation de massacres, cotation de trophées, A.B.C. de la chasse à l'arc....

Quelques-uns souhaiteraient également avoir une réunion annuelle de mise à jour et d'actualisation des connaissances. Pourquoi pas ?

- **Sanglier courant** : plus souvent, plusieurs journées dans l'année ; il est déjà possible de réserver une journée quand il s'agit d'un groupe (actionnaires ou société de chasse) renseignez-vous...
- **Brevet grand gibier obligatoire** : en créant le brevet, le but de l'association nationale n'a jamais été de le rendre obligatoire, il restera toujours une libre démarche de chacun.
- **Offre de chasses** : ce n'est pas le but de l'association départementale de vous proposer des territoires..... chaque année, nous vous organisons par contre 1 ou 2 journées.

L'association des chasseurs de grand gibier des Yvelines tient à remercier chaleureusement tous les membres qui ont consacré un peu de temps pour répondre à cette enquête (environ 80 questionnaires reçus). Un terme revient souvent en conclusion de vos réponses : « continuez... » merci de votre confiance. Nous essaierons de satisfaire au mieux vos demandes.

A.LESOURD

Brevet Grand Gibier 2003 dans les Yvelines

Inscriptions

Compte tenu du nombre important de demandes non satisfaites l'an passé, nous ne saurions trop vous conseiller de vous inscrire ou de faire inscrire vos amis le plus rapidement possible auprès du secrétariat de l'association.

Poste de Bel Ebat
78125 ORCEMONT
Tel 01 30 59 85 07

Le nombre d'inscriptions est limité.

Préparation du brevet

Les séances de préparation du Brevet Grand Gibier sont prévues aux dates suivantes :

- Jeudi 13 mars
- Jeudi 27 mars
- Jeudi 10 avril
- Mardi 6 mai
- Jeudi 15 mai
- Jeudi 23 mai

Elles se déroulent de 19 heures à 23 heures.

Un examen blanc sera organisé le jeudi 22 mai à 19 heures

La sortie d'une demi-journée en forêt est prévue le

samedi 24 mai. Cette sortie sera animée par Christian Cassonnet et Patrice Nieto.

Vous serez convoqué pour le passage de l'épreuve de sanglier courant à l'une des journées suivantes :
Samedi 15 et Dimanche 16 mars
Samedi 26 et Dimanche 27 avril
Samedi 17 et Dimanche 18 mai

L'épreuve écrite du Brevet se déroulera le Dimanche 15 Juin de 14 à 19 heures.

Les séances de formation et l'épreuve écrite auront lieu au siège de
l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Domaine de Saint Benoît
5, rue de St Thibault
ST - BENOIT
78610 AUFFARGIS



Réflexions sur la place du cerf et son évolution dans les Yvelines

1 – La situation des différentes populations des Yvelines : 3 noyaux distincts

Les Yvelines comptent 3 populations distinctes de grands animaux : Le massif Ouest, le massif Est et le massif Nord. Ces 3 populations sont d'importance très inégale. Elles se situent également à des stades d'évolution différents. Le tableau de la saison 2001/2002 a été de 524 animaux dont 84 en territoires clos, soit 440 en territoire ouvert.

3 populations isolées par les routes :

Ces 3 populations sont isolées par des axes routiers infranchissables en pratique : la N10, l'A10 selon un axe Nord-Sud, la N12 puis l'A13 selon un axe Est-Ouest.

La N10 entre Rambouillet et Ablis peut aujourd'hui encore être traversée par les grands animaux. Elle va être passée à 4 voies et clôturée. Un passage à gibier est prévu sur cette portion.

Le passage souterrain sous l'A10 et le TGV (130 mètres de long) n'est pas emprunté réellement.

La N12 a été entièrement clôturée du fait de son passage intégral à 4 voies de Bois d'Arcy à Houdan. Un passage aérien existe au niveau de la forêt de Ste Appolline. Celui-ci ne présente pas d'intérêt pour le cerf. Un autre passage sur la N12 est envisagé entre la forêt de Rambouillet et la forêt des Quatre Piliers dans le cadre du classement en forêt de protection.

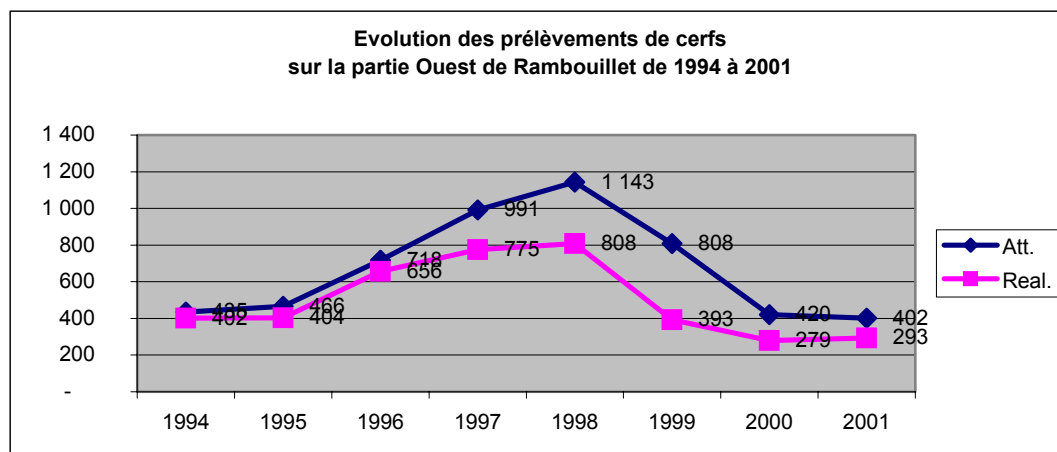
La population du Massif Ouest de Rambouillet : A l'Ouest de la N10 et sud de la N12 :

Cette population couvre les massifs cynégétiques de Gambais, Poigny la forêt, St Remy l'Honoré, et Orphin. En 2001/2002, cette population a fait l'objet de 279 prélèvements soit 64% du total du département (1,4 animal prélevé aux 100 hectares boisés). Elle constitue le noyau le plus important. Son aire de dispersion estivale s'étend vers les terres agricoles et les boqueteaux de l'Ouest du département et de l'Eure et Loir. Ce noyau a fait l'objet d'une sévère réduction en 1997 et 1998. Le maintien d'un fort plan de chasse en 1999 a accentué cette chute. Cette population semble avoir passé le creux de la vague et amorce une légère remontée. En effet, les taux de réalisation du plan de chasse s'améliorent et les demandes de plan de chasse des territoires privés significatifs (ceux qui accueillent les grosses concentrations hivernales d'animaux) étaient en hausse en 2002. Dans ce massif enfin, l'ONF représente 50% de la surface boisée en territoire ouvert (9.300 ha pour 19.700 ha au total) et 41% des prélèvements (113 pour 278 animaux). Il faut rappeler également que les adjudications de chasse ne portent que sur 50% de la forêt domaniale. La partie restante est réservée notamment pour des problèmes de sécurité et est directement gérée par l'ONF en chasse sous licence dirigée.

Le comptage organisé tous les 2 ans concerne le noyau central de ce massif (13.000 ha).

Entre la N10 et l'A10 : Massif Est de Rambouillet

Cette population couvre les massifs cynégétiques de La Celle les Bordes, Auffargis, Chevreuse, Sainte Mesme. En 2001/2002, le tableau de chasse en territoire ouvert a été de 134 animaux soit 30% du total du département (1 animal prélevé aux 100 ha boisés). Confinée par l'A10, la N10 et l'urbanisa-



tion au nord, sa dispersion estivale est fermée de tous cotés. Un noyau trop important fort a de ce fait un impact sensible sur les dégâts. Le cheptel a subi un fort plan de chasse réducteur en 1996 et 1997. Elle se caractérise par une forte concentration des effectifs sur quelques zones offrant tranquillité et nourriture. Le plan de chasse a été récemment ré-augmenté pour contrôler ces noyaux.

Les territoires ouverts gérés par l'ONF représentent 3.300 ha pour 13.000 ha soit 25% de la surface boisée et 6% des prélèvements 2001 (8 sur 134 animaux).

Au Nord de la N12 et au sud de l'A13.

Cette population se disperse sur les massifs cynégétiques situés au Nord Ouest de la N12 en été et se replie principalement sur le massif de Civry en hiver. La population de ce secteur constitue un petit noyau au potentiel de développement limité par sa surface boisée discontinue (6.900 ha dont 2.000 de boqueteaux). Elle communique en revanche avec la population de la forêt de Dreux.

En 2001/2002, le tableau de chasse en territoire ouvert a été de 25 animaux soit 6% du total du département. Ce cheptel est fragile (100 à 150 têtes) et fait l'objet d'une stabilisation pour empêcher une implantation significative sur les massifs de Rosay et

Rosny.

Cette zone est entièrement soumise à la propriété privée à l'exception de la forêt de Rosny (1.500 ha, un seul prélèvement en 2001). Cette forêt est la propriété de l'A.E.V. (Agence des Espaces Verts) et elle est gérée par l'ONF.

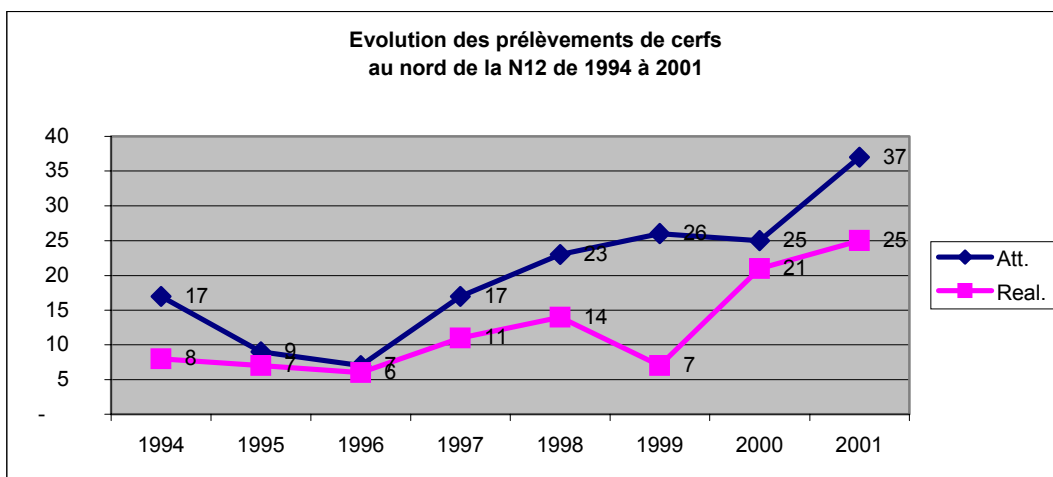
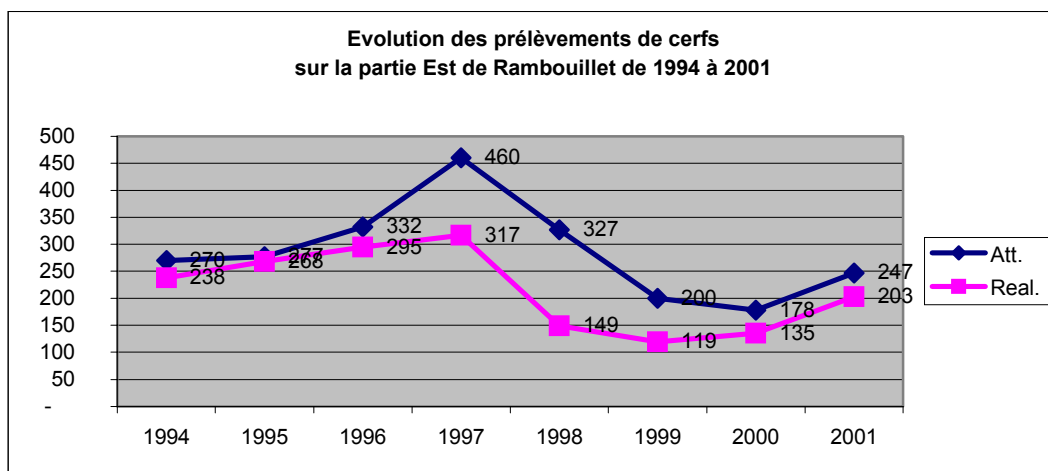
Ces observations appellent 4 réflexions :

Le sur-développement des populations engendre une sur-concentration des animaux sur quelques territoires qui leur sont très favorables et qui cumulent tranquillité, nourriture et sans doute aussi protection contre le froid (vallons abrités). Il est de ce fait inutile de faire croître ces populations au delà d'un certain seuil. En effet ce jour là, les animaux abiment dangereusement les parcelles boisées de ces territoires d'accueil et ne profitent pas pour autant aux territoires voisins.

Le contrôle des populations est impératif dans la mesure où il s'agit d'un animal coûteux en terme de dégâts (environ 180 euros ou 1200 F par animal attribué), et ce même si les recettes des bracelets attribués permettent de couvrir les dépenses.

La remontée des populations après les campagnes de réduction montrent que les effectifs se reconstituent assez vite, et que l'on sous-estime sans doute les taux de reproduction.

L'influence de l'ONF est prépondérante sur les den-



sités des populations mais cette influence dépend de son poids par rapport à la propriété privée.

2 – Les résultats du comptage de février 2002 sur le massif Ouest

Le traditionnel comptage organisé tous les 2 ans par l'ONF et le CEMAGREF a eu lieu cette année. Ce comptage concerne la partie Ouest de la forêt de Rambouillet. Il porte sur une superficie de 13 056 ha, dont 9 328 ha de forêt domaniale et 3 728 de forêt privée. Il est effectué sur 3 jours selon la méthode de l'affût et approche combinés, chaque zone n'étant comptée qu'une seule fois.

Ce comptage se déroule en fin d'après-midi de 16 h à 18 h afin de profiter du déplacement crépusculaire naturel des animaux en quête de nourriture.

Environ 250 observateurs sont présents chaque jour. Ils sont répartis en petites équipes (environ 4 personnes) composées d'un observateur mobile qui parcourt les parcelles et favorise le déplacement des animaux et de plusieurs observateurs fixes placés aux endroits de grande vision (routes, allées, lignes électriques). Chaque observateur reporte sur une fiche et un plan le nombre et la nature des animaux vus, l'heure de l'observation et la direction de fuite.

Les animaux mis en déplacement sont comptés plusieurs fois (en moyenne 4 fois). Le trajet des animaux est reconstitué pour éliminer les doubles comptages, tandis que les animaux aperçus une seule fois sont éliminés par manque de recouplement.

Cette année, le Cemagref a tenu à expliquer en détail la méthode de dépouillement des résultats afin d'éliminer les querelles sur la véracité des chiffres produits.

Les constatations du Cemagref ont été les suivantes :

785 animaux ont été comptés sur 13.056 ha soit une densité de 6 animaux aux 100 hectares.

Concernant les données brutes, le Cemagref applique un coefficient correcteur de l'ordre de 10% pour à un effectif probable de 860 animaux (soit 6,6 animaux aux 100 ha).

Le sex-ratio constaté est déséquilibré. Les chiffres bruts donnent 1 mâle pour 1,5 femelles. Tenant compte de la plus grande dilution des cerfs dans l'espace et de la plus grande discrétion des grands cerfs, le Cemagref estime que le ratio probable serait de 1 mâle pour 1,35 femelle.

Ces résultats appellent 3 remarques :

Le coefficient correcteur.

Ce coefficient est destiné à compenser les animaux non présents ce jour-là et donc non comptés. Ces animaux dispersés dans les bois environnants sont

rattachés à la « population-mère » faisant l'objet du comptage. Cette densité théorique de 6,6 animaux aux 100ha nous semble donc artificielle puisqu'il faudrait ajouter alors les surfaces boisées périphériques qui n'ont pas été comptées.

Il vaut mieux retenir le chiffre non contesté de 6 animaux aux 100 ha (ce qui au demeurant ne change pas grand chose vu la divergence des objectifs).

L'étalement sur 3 jours

L'étalement du comptage sur 3 jours peut entraîner des double comptages par suite du déplacement des animaux d'une zone à l'autre. En l'occurrence, compte tenu des recoupements faits, une douzaine d'animaux pourraient avoir été comptés deux fois, ce qui reste négligeable.

Le sex-ratio

Pour repasser d'un sex-ratio réellement observé de 1/1,5 au sex-ratio estimé de 1/1,35, il faudrait ajouter 35 cerfs coiffés présumés non vus. Cela revient à considérer que l'on ne voit lors du comptage que 90% des cerfs alors que l'on voit 100% des biches, ou alors qu'il y aurait 35 cerfs coiffés supplémentaires rattachés à cette population et disséminés dans les boqueteaux périphériques. Vu les difficultés de réalisation des plans de chasse sur les zones périphériques, cela ne paraît pas réaliste.

Ces deux hypothèses apparaissant difficilement vérifiables, il paraît préférable de s'abstenir de toute extrapolation et retenir en définitive le sex-ratio pessimiste mais observé de 1 mâle pour 1,5 femelle.

Le Cemagref conclut son rapport en ces termes : *La baisse de l'effectif de cerf élaphe sur la zone inventoriée et il ne faut pas s'en étonner puisqu'elle était programmée.*

Entre 1996 et 1998, malgré des prélèvements importants, la population avait continué à croître, notamment au sein des forêts privées, quand, dans la fraction domaniale, on notait une stabilité.

Cette fois-ci, il y a bien eu une diminution drastique d'environ 500 têtes, particulièrement sensible en forêt domaniale, la partie privée formant toujours « le gros de la troupe » et constituant finalement une réserve ; la gestion globale va s'avérer assez difficile avec la formation de zones quasi vaines et celle de zones tranquilles où la population risque de constituer de nouveaux noyaux de population dont la dilution future n'est pas garantie.

Cette nouvelle estimation ne peut que conforter l'idée que la notion de « densité moyenne » en matière de cerf élaphe, espèce intrinsèquement à répartition grégaire, ne veut rien dire et que la gestion de la dite-espèce est et sera toujours délicate malgré les gros efforts de suivi mis en place à Rambouillet.

Mais une telle population mérite bien cette attention.

La citation intégrale de cette conclusion me paraît

importante dans la mesure où elle pose les problèmes de gestion de l'espèce en forêt : grégarité, quiétude, gestion de l'espace domanial public et de l'espace privé et où elle montre à l'évidence les limites d'une politique sans concertation.

L'ONF a rappelé pour sa part (comme elle l'avait d'ailleurs fait en 1998) que pour elle, la densité admissible était de 3 animaux aux 100 hectares en forêt enclose (du fait des protections électriques) et éventuellement de 4,5 / 100 ha en forêt riche.

3 – Un impératif à court terme : le rétablissement d'un meilleur sex-ratio

Pour la saison 2002-2003, le plan de chasse sur les massifs privés de Gambais et Poigny a accentué les attributions de biches et limité celles de cerfs. Sur la partie domaniale, L'ONF a encore pour sa part un plan de chasse de cerfs coiffés supérieur à celui des biches. Devant satisfaire tout à la fois la vénerie et les lots de chasse à tir, il lui est sans doute difficile de se résoudre à ne pas faire plaisir à tout le monde. Espérons qu'elle saura faire cet effort l'an prochain comme cela a été fait sur les massifs privés cette saison.

4 – Le poids économique des recettes cynégétiques : la disparité public-privé

Si on reprend les données brutes du comptage, 446 animaux ont été comptés sur les 9.328 ha de forêt domaniale soit une densité de 5 animaux aux 100 hectares tandis que sur le privé on obtient 319 animaux pour 3.728 ha soit une densité de 8,56 animaux aux 100 hectares.

Cette disparité s'explique sans doute par une différence de tranquillité des animaux, et une capacité d'accueil plus favorable dans les territoires privés.

Elle confirme également les limites de l'action de l'ONF en matière de réduction des populations sur la forêt domaniale (Il ne lui sert à rien d'augmenter la pression de chasse puisque les animaux sont ailleurs).

Les débats qui suivent chaque comptage font toujours ressortir cette opposition public-privé et semblent la cristalliser en 2 attitudes : une ligne de conduite en forêt publique, un manque de prévoyance en forêt privée.

Pourtant, cette différence de densité révèle non un

laxisme dans la gestion forestière mais plutôt une divergence d'objectifs : sinon pourquoi le propriétaire privé serait-il prêt à pénaliser sa forêt ?

On peut avancer 3 types de raisons :

- Une raison économique :
Aujourd'hui, compte tenu du prix des baux de chasse pratiqués en Ile de France, la chasse constitue le plus souvent pour le propriétaire privé un revenu annuel supérieur à celui du bois.
- Une raison affective :
De nombreux propriétaires privés conservent leurs domaines malgré une rentabilité faible de la forêt (bois+chasse) parce qu'ils y sont profondément attachés souvent pour la chasse mais aussi pour leur tranquillité ou leur détente. Cet attachement n'est



pas le simple fait de propriétaires traditionnels. La forte compétition sur les propriétés en vente et l'arrivée de fortunes récentes montrent que l'intérêt est toujours renouvelé.

- Une convergence d'intérêts avec la chasse :
En Yvelines, l'exercice du droit de chasse est fortement liée au droit de propriété. En témoignent un fort morcellement des territoires et une faible importance des sociétés communales en milieu boisé. Ces 2 droits (propriété et chasse) se confortent mutuellement pour préserver aussi bien au profit du propriétaire que du chasseur, une valeur sans cesse remise en cause : la tranquillité du territoire

En matière économique, on notera avec intérêt la publication du récent rapport du Conseil Economique et Social « Réinventer la chasse pour le XXIème siècle » qui évoque justement le sujet financier :

« En 1991, le revenu de la location des droits de chasse représentait 165 millions de Francs pour l'Office national des forêts, soit 10 % de ses recettes totales. En 2002, le pourcentage ne serait que de 6 - 7% (source R. Klein. ONF). Ce chiffre moyen ca-

che de fortes disparités selon les massifs, puisqu'il varie de 0 à 50 %.

En forêt privée, le revenu locatif de la chasse représenterait en moyenne près d'un tiers des recettes. Si une partie de ce revenu est affecté à la couverture des dépenses de protection contre les dégâts aux régénérations, il reste en général un revenu non négligeable. Lorsque l'on applique une comptabilité analytique par type d'usage de la forêt, les marges étant plus élevées en production cynégétique qu'en production de bois, on peut passer, comme cela a été observé en Lorraine, d'un tiers de recettes cynégétiques dans les recettes brutes à 75 % en termes de résultats finaux (source Claude Souiller, étude ENGREF). La chasse apparaît donc comme un élément majeur dans l'économie de nombre de nos massifs forestiers. »

Cette différence considérable de composition du revenu forestier entre le public et le privé appelle des explications.

Il y a manifestement des raisons objectives : Tout d'abord, une partie significative du chiffre d'affaires de l'ONF est constitué de prestations externes (26% au titre de la gestion des forêts communales et environ 18% de prestations contractuelles hors revenus de la chasse). Ceci réduit grosso modo de moitié la part des revenus cynégétiques par rapport au revenu global tandis que ce type de recettes est inexistant dans le privé.

Louant de plus petites surfaces, la forêt privée bénéficie en général d'un meilleur prix à l'hectare. L'ONF est soumise à d'autres contraintes (mission d'accueil du public, sécurité); ainsi, en forêt de Rambouillet, elle ne loue en adjudications ou licences collectives que 50% de la surface.

La forêt publique est parfois louée à des sociétés de chasse communales qui ne disposent pas de grandes ressources financières.

Il y a peut-être aussi des méthodes comptables différentes.

Mais cela reste des suppositions et une analyse plus fine serait la bienvenue....

Quoi qu'il en soit, amorcer une nouvelle gestion du cerf dans les Yvelines à travers notamment les SDGC suppose de tenir compte du facteur économique en forêt privée et d'arbitrer entre les objectifs des différents partenaires.

5 – Le Cerf, roi de la forêt mais simple élément de la bio-diversité.

Animal symbole, le cerf est le témoin du maintien du caractère sauvage de la forêt. Compte tenu de la situation péri-urbaine de nos massifs forestiers des Yvelines, il constitue évidemment un indicateur de premier ordre.

Ce point n'est pas contesté. Mais il n'en est pas le

seul témoin.

Le développement du concept de bio-diversité en forêt conduit à donner autant si ce n'est plus d'importance au triton marbré, au hibou moyen-duc ou à la pipistrelle qu'au chevreuil et au cerf. Ainsi, sur le site internet de l'ONF, les pages sur la faune du site ne parlent aujourd'hui que des animaux suivants : reptiles et amphibiens, cigognes noires, chauves-souris et oiseaux forestiers.

L'article du directeur général de l'ONF dans le der-



nier « Chasse Gestion » est également révélateur de l'intégration du concept de bio-diversité dans les missions de l'Office.

En citant ainsi l'ONF, il ne s'agit absolument pas de mettre l'Office en accusation, mais simplement de prendre en considération la mutation d'un partenaire traditionnellement proche des chasseurs et d'anticiper l'évolution du monde qui nous entoure.

On pourrait de prime abord s'étonner de l'apparente contradiction entre cette orientation qui fait sortir la gestion de la forêt des « ses fondamentaux » (le bois, la chasse) et l'objectif, qui lui est assigné, d'atteindre l'équilibre financier en 2006. Mais il faut considérer sans doute que les revenus tirés des prestations de services et de leur développement futur sont plus prometteurs que les 6 à 7 % générés par la chasse. Ces missions d'expertise et d'ingénierie représentent aujourd'hui 18%, une part de celles-ci est consacrée à l'environnement et à l'écotourisme.

Il me paraît donc important tant pour des raisons pragmatiques que des raisons bio-éthiques de ne pas négliger cette évolution et de bien la prendre en compte.

Sur un plan pratique, la recherche de la bio-diversité et le souci de préserver toutes les espèces peut apporter beaucoup à la forêt et la chasse : maintien de zones humides, ouverture du milieu, mise en réserve de zones fragiles. Il y a une réelle complémentarité entre les besoins de différentes espèces. Ainsi, l'ouverture de clairières en forêt sera favorable à la fois à la bécasse et au grand gibier tandis que le maintien de marais profitera aussi bien aux amphibiens qu'aux sangliers.

Sur un plan affectif ou intellectuel, cela nous incitera également à apprécier encore mieux toutes les formes de vie en forêt, qu'il s'agisse d'espèces gibier ou d'autres espèces qui nous sont aujourd'hui parfois indifférentes.

En revanche, cela conduit à s'interroger sur le bon niveau des populations gibier pour éviter toute surpopulation qui dégraderait le milieu à son seul profit. Cela remet en question également le caractère artificiel de certaines formes de gestion (agrainage intensif).

En attendant, le terme de bio-diversité se retrouve aujourd'hui mélangé à toutes les sauces et est utilisé pour servir toutes les causes.

Cette notion très positive, mais à la mode se retrouve au centre de toutes les négociations sur les pratiques agricoles, forestières ou cynégétiques. Ainsi, lors de la mise au point du texte concernant les ORGFH (Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats) - document servant de cadre à la définitions des futurs SDGC, - il a été question un moment que la bio-diversité, c'est à dire les différentes espèces animales soient représentées par différents associations ou groupes humains. Dieu merci cela a été écarté car on aurait assisté à une politisation stérile des débats avec un syndicat du gibier (les chasseurs) face à n syndicats des oiseaux, des poissons, des amphibiens, des insectes etc... etc...

Aussi, afin d'éviter que cette notion soit brandie à tout va et utilisée à des fins partisans, (la bio-diversité ne fait pas forcément bon ménage avec l'humano-diversité), il va de notre intérêt de développer notre connaissance de l'ensemble du milieu forestier, de suivre de près toutes les études qui s'y rapportent et d'y participer activement.

6 – Le Cerf et l'héritage culturel

Dernier volet de cette réflexion après l'aspect économique et l'aspect écologique, l'aspect culturel.

Le cerf fait partie du patrimoine collectif de la forêt de Rambouillet. Il a marqué de sa présence l'histoire de la forêt. Il a contribué à en maintenir l'intégrité. Il a influencé l'architecture (châteaux, rendez

vous de chasse) et les beaux arts.

Les chasses royales ont donné une identité particulière à notre région et ont contribué à en garder l'aspect sauvage. A cet égard, la forêt de Fontainebleau a connu une orientation beaucoup plus tournée vers le tourisme citadin et le sport (équitation, escalade).

Mais cet héritage culturel n'est pas un témoignage historique éteint. Il reste vécu aujourd'hui intensément, et pas seulement chez les chasseurs à tir.

En témoigne le succès de la vénerie en forêt et de l'association des suiveurs.

En témoigne la passion pour l'écoute au brame et la recherche des mues.

En témoigne l'émerveillement de tout promeneur qui a la chance de découvrir un cerf ou une harde au détour d'une allée.

Tout cet héritage et toute cette passion donnent une personnalité à notre région et lui apportent une réelle valeur. La ville de Rambouillet ne s'y pas trompée et cultive activement cette différenciation par rapport aux autres villes d'Ile de France.

L'ONF avec l'espace Rambouillet (le parc animalier) a activement participé à ce mouvement.

L'importance des institutions consacrées en tout ou partie à la faune dans notre département (INRA Paris-Grignon, Centre ONCFS de St Benoit, Parc présidentiel de Rambouillet et Bergerie Nationale) renforce cette vocation de laboratoire faunistique.

Le cerf constitue donc indéniablement un symbole valorisant pour notre région.

Reste à maintenir cette population à un niveau significatif pour lui conserver son aspect sauvage et sa viabilité génétique.

Le choix d'une telle stratégie suppose un consensus et un compromis positif entre les différents acteurs économiques et écologiques pour lui aménager un territoire favorable à son épanouissement (gagnage et quiétude) tout en surveillant de près l'impact financier (dégâts agricoles, action sur la forêt).

Le cerf est à tous points de vue un animal cher : à nos cœurs comme à nos finances.

Mais sa conservation en tant que patrimoine commun le mérite largement.

Gérard Bedarida

Enquête sur le caractère obligatoire des expositions de trophées de cerfs

Depuis plusieurs années, l'association a toujours milité pour que l'exposition annuelle de trophées :

- se situe peu après la fin de la saison de chasse,
- soit à caractère obligatoire.

Depuis l'année 2001, le premier point de nos demandes a été satisfait, puisque l'exposition se tient pendant la tenue du Salon Grand Gibier à RAMBOUILLET fin mars ou début avril. Cette année, l'exposition se tiendra dans un espace réservé et non autour des tables de restaurant comme l'an passé. Elle sera ainsi beaucoup plus accessible.

Par contre après une nouvelle demande de rendre celle-ci obligatoire, la DDA demeure toujours réticente à aller dans notre sens.

Pour nous permettre d'argumenter cette obligation qui nous apparaît comme nécessaire, nous avons lancé une enquête auprès des AD de l'ANCGG afin de savoir ce qu'il en était dans les autres départements.

Nous avons donc demandé à 60 présidents d'AD de nous indiquer ce qu'il en était dans leur département et, dans le cas de l'obligation, de nous adresser une photocopie de l'arrêté qui le stipulait.

32 ont pris la peine de nous répondre et 12 nous ont envoyé copie d'un arrêté de la préfecture rendant l'exposition de trophées obligatoire.

Les 20 présidents nous signalant qu'ils n'avaient pu obtenir cette obligation se montraient très intéressés par notre enquête et nous demandaient de leur adresser nos conclusions et copie du dossier que nous pourrions monter afin de pouvoir l'utiliser à leur tour.

Les départements dont le Préfet a pris un arrêté rendant l'exposition de trophées obligatoire sont : **l'AISNE, la COTE D'OR, l'INDRE et LOIRE, le LOIR et CHER, la HAUTE MARNE, la MEURTHE et MOSELLE, la MOSELLE, l'OISE, le BAS-RHIN, la HAUTE-SAÔNE, la SEINE-MARITIME et les VOSGES.**

L'arrêté est du type :

Les trophées, ainsi que les mâchoires inférieures des cerfs prélevés au cours de la campagne de chasse devront obligatoirement être présen-

tés, à l'occasion d'une exposition annuelle organisée par la fédération départementale des chasseurs de Tout manquement à cette obligation entraînera les sanctions prévues par l'article R228-15 du livre II du Code rural.

Ou

Le trophée et une demi-mâchoire inférieure de tout cerf, tué dans le cadre de l'autorisation, devront être présentés par le bénéficiaire à l'exposition annuelle de trophées. Ils devront être fournis par le bénéficiaire à la fédération départementale des chasseurs, 8 jours au moins avant la date de l'inauguration de cette manifestation qui se tiendra au printemps ...ou à l'issue de la campagne de chasse.

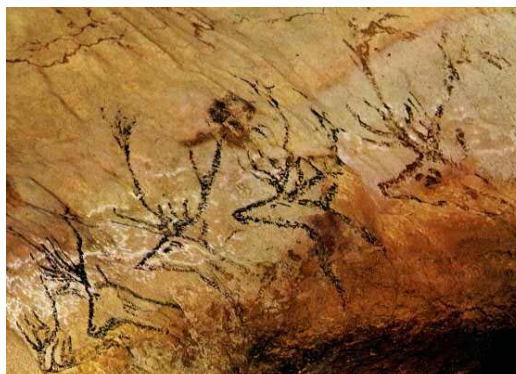
Le non respect des conditions prévues à cet article donnera lieu à des sanctions pénales et administratives.

En COTE d'OR, cet arrêté est suivi d'une note précisant que cette exposition permet de poursuivre l'étude sur l'état physiologique et sanitaire ainsi que l'évolution qualitative du cheptel grands cervidés.

Cette obligation constitue un outil scientifique et statistique qui nous paraît indispensable à la gestion des cervidés. L'ONF établit chaque année une fiche de cotation pour tous les trophées présentés. Son exploitation statistique s'appuyant sur une présentation plus importante que la proportion actuelle (70%) pourrait permettre une réelle mesure de l'évolution des trophées.

Nous espérons que ces exemples vont permettre que cette disposition puisse être appliquée dans notre département.

Elizabeth Martin-Rousiot



AU REVOIR, ET ENCORE MERCI.....

- « Au revoir et encore merci ! vous êtes sûr que je ne vous dois rien ? »
- Non, rien, je vous assure... »

Deux hommes se quittent à la tombée de la nuit, après de longues heures passées ensemble, dans les ronciers, la vase, les marécages, une piste en vérité pas facile du tout, avec en plus cette pluie qui n'avait cessé de tomber. Tous deux sont fatigués mais heureux, ils ont retrouvé le solitaire blessé en début de matinée, Pistache, la petite teckel est trempée et maculée de boue. Peu importe, il est certain qu'elle sera gâtée dès le retour à la maison. L'homme qui a tiré et blessé ce sanglier, semble très embarrassé, gêné, il réitère sa question.

- « pour votre déplacement, votre temps, je vous suis redevable ? »
- Non, cher ami, franchement, vous ne devez rien, le travail de ma chienne est déjà pour moi une magnifique récompense ».

Tout conducteur de chien de sang, qu'il appartienne à l'U.N.U.C.R. ou à l'A.R.G.G.B. s'est engagé auprès de son association à effectuer ses recherches de façon bénévole, c'est avant tout un passionné qui vit intensément avec son compagnon à quatre pattes. S'il a obtenu un chien de bon niveau, c'est qu'il y a consacré beaucoup de son temps, des heures de travail et de sacrifices. Ce bénévolat n'est pourtant pas sans risques, le dernier bulletin de l'U.N.U.C.R. « Jusqu'au bout » fait mention que durant les trois dernières saisons, 10 chiens ont trouvé la mort et que 26 ont été blessés.

Il existe fort heureusement un fonds de garantie qui couvre ce genre d'accidents. Il est alimenté par les cotisations des conducteurs ainsi que par quelques adhérents bienfaiteurs.

Alors pourquoi ne pas adhérer à ces associations de recherche lorsque vous ne savez comment remercier le conducteur de chien de sang ? Votre adhésion, à l'une ou l'autre de ces associations, prouvera que vous êtes solidaires de leur action et votre participation ne fera que donner plus de force et plus de moyens à celles-ci (stages, épreuves, présence au niveau des différentes manifestations cynégétiques, etc...)

Tout chasseur de grand gibier digne de ce nom ne peut prétendre, un jour ou l'autre, ne

jamais blesser un animal, de ce fait, il devient potentiellement un adhérent de la recherche.

L'adhésion à l'U.N.U.C.R. est fixée à 31€ , celle de l'A.R.G.G.B. à 30 €

- Contacts U.N.U.C.R
- Pierre BRINSTER
(Secrétaire National de l'U.N.U.C.R.)
1, rue de Rohan 67 230 BENFELD .
- ou bien
- Les délégués départementaux
 - Pour le 91 : Emmanuel LEFEVRE
 - Pour le 95 : Christophe LECOMTE
 - Pour le 78 : Nicole BREMOND

1. Contacts A.R.G.G.B.

Délégué Ile de France: Gérard MARKARIAN

25, avenue de la Paix 28300 LEVES

Tel : 02 37 21 44 79

Suite au retrait de Mr. Claude AUGER, a eu lieu courant Juin l'élection du nouveau délégué départemental de l'U.N.U.C.R. Le scrutin des vingt participants à ce vote, conducteurs ou adhérents de l'association, s'est traduit comme suit :

- Nicole BREMOND (Voisin le Bretonneux): 13 voix – Elue
- Eric MOQUELET (Equevilly) : 7 voix

Alain Lesourd.

NORD YVELINES Une excellente initiative

Plus d'une trentaine de chasseurs ont répondu présents le samedi 21 Septembre aux Alluets le Roi, à l'invitation lancée par Christian REGNIER (Président du G.I.C. « massif des Alluets ») et Eric MOQUELET, conducteur de chien de rouge (U.N.U.C.R). Cette réunion d'information sur la chasse au grand gibier permit d'aborder divers sujets, tel le comportement des différentes espèces après le tir, les indices de blessures..., les zones vitales etc...

De nombreuses questions furent posées sur le choix des armes et des calibres, sur la gestion de l'espèce sanglier avec l'apparition du bouton à 45 € etc..

Tout en insistant sur la sécurité Christian REGNIER ET Eric MOQUELET ont su répondre avec pertinence et simplicité aux demandes de leurs invités, tout en insistant sur le fait qu'un coût élevé pour certains du bouton n'autorisait pas uniquement le prélèvement des plus gros animaux.

Une étude scientifique sur la génétique du cerf

Une très intéressante étude portant sur le patrimoine génétique du cerf est rapportée par G.Lang.

Cette recherche a été réalisée par HARTL G. (Autriche), KLEIN F. (France), KÖLLER J. (Hongrie), LANG G. (France), LANG S. (France), SCHREIBER A. (Allemagne) et APOLLONIO M., (Italie). Cette étude a été financée par les chasseurs de la région de La Petite Pierre, les fédérations des chasseurs du Bas-Rhin, Haut-rhin de la Moselle et de Paris. et l'ONCFS.

Cette présentation est un résumé succinct de l'article qu'a fait paraître M.Gérard Lang.

L'étude a permis de mettre en évidence entre autres l'importance du patrimoine génétique dans la morphologie des bois et les risques d'appauvrissement génétique dus à une chasse de sélection basée sur le trophée.

Elle permet de mieux comprendre, pourquoi certaines formes de ramure sont rares (gènes dominants et récessifs), et comment la croissance des animaux n'est pas uniforme entre les différents individus au cours de leur vie.

La recherche a porté sur 2 populations vosgiennes (Donon et Vosges du Nord) et une population enclose de l'Allier (Saint Augustin). Ces 3 populations ont été soumises sur une longue période (plusieurs dizaines d'années) à des chasses sélectives mais qui variaient entre elles par le choix des critères de sélection appliqués et par l'incidence de ce type de chasse sur les populations.

Cette étude a notamment apporté les résultats suivants (les paragraphes en italique sont des citations directes de l'article de M.Gérard Lang).

Resultats génétiques

« La sélection chasse sur les caractères morphologiques a entraîné des modifications de certaines fréquences alléliques. La sélection chasse sur les caractères morphologiques qui vise à éliminer les cerfs jeunes ayant un faible nombre de pointes, a entraîné une très forte baisse de la fréquence des allèles associés à ce caractères. Cette baisse est proportionnelle à l'intensité de sélection et à la durée de la sélection. »

Corrélation entre ramure et génotype

« Chez le dague de 1 an, Il existe une corrélation entre génotype et longueur des dagues du dague de 1 an. Chez le cerf de 7 ans et plus, Il existe des corrélations entre gènes et caractère des bois du cerf adulte. Les différences dans les caractères du trophée tel que nombre de pointes, longueur des merrains, longueur des andouillers de massacre, épaisseur de la meule, circonférence du merrain à 1/3 de la hauteur, circonférence du merrain à 2/3 de la hauteur sont dans notre échantillon exclusivement d'origine génétique Ni l'année de naissance, ni l'année de récolte, ni la provenance territoriale n'ont eu d'effet

statistiquement significatif sur ces facteurs »

Caractères dominant- récessif.

« Le caractère "faible nombre de pointes" et le caractère longueur de l'andouiller de massacre sont des caractères de type dominant, le caractère "grand nombre de pointes" est un caractère de type récessif. De même le caractère "petit andouiller de massacre" est dominant et le grand andouiller de massacre suit la logique récessive.

Autrement dit si un cerf porte 1 ou 2 allèles « faible nombre de pointes » (caractère dominant) son aspect phénotypique exprimera toujours des bois « faible nombre de pointes ». Pour porter extérieurement des bois à « nombre de pointes élevé » (caractère récessif) il faudra que son génome porte nécessairement 2 allèles « nombre de pointes élevé ». »

Caractères codominants

« La longueur des merrains, la circonférence des meules, la circonférence du merrain à 1/3 et la circonférence à 2/3 sont des caractères de type codominants

Un caractère codominant s'exprime toujours dans le phénotype (aspect extérieur). Par exemple, si une biche transmet à son descendant male, le caractère « merrain long » et que le cerf lui transmet le caractère « merrain court », le descendant aura des merrains de longueur intermédiaire. Si les 2 géniteurs transmettent le caractère « merrain long » le descendant mâle aura des merrains longs etc.. »

Croissance lente ou croissance rapide des bois

Le génotype Acp2 AA confère une croissance lente des bois en fonction de l'âge pour le caractère « nombre de pointes », les autres génotypes de l'Acp2 confèrent une croissance rapide. Les individus à croissance lente atteignent à l'âge adulte en moyenne 2 pointes de plus que les autres

Les cerfs adultes ayant la combinaison génotypique Idh-2 BB et Acp-2 AA sont des cerfs avec un nombre exceptionnel de pointes (cerfs à records).

Longueur de la patte arrière des biches adultes (4 ans et plus).

Les différences de longueur observées sur la patte arrière des biches adultes (27,2 mm en moyenne) dépendent du génotype. La provenance des biches, leur année de naissance n'ont pas d'effets significatifs dans notre étude

La transmission des caractères des bois

Cette étude démontre que la biche participe comme le cerf également à la transmission des caractères des bois à leurs descendants.

Résultats morphologiques

Fin de croissance de la patte arrière

Chez les mâles comme chez les femelles la longueur

de la patte arrière, n'augmente plus significativement après l'âge de 2 ans. Il en est de même pour la longueur de la mâchoire après 5 ans.

Fin de la croissance des bois

Chez les mâles on n'observe plus de croissance significative des caractères des bois après 7 ans. Seul la circonférence des meules et la circonférence à 1/3 près de la tête augmente encore jusqu'à 10 ans. La circonférence à 2/3 n'augmente plus sensiblement après 7 ans.

Fin de la croissance des mandibules

La longueur moyenne de la mandibule des individus de 5 ans et plus ne varie pas d'une population à l'autre malgré les conditions climatiques différentes et des densités variant d'un facteur 5. Il en est de même pour tous les caractères de la mandibule mesurés.

La génération des cerfs

Une génération de cerfs élaphe équivaut à 7 ans.

Principales conclusions sur le cerf

Pronostic des jeunes cerfs

La hauteur des dagues du daguet de 1 an n'est pas un indicateur du nombre de pointes ou de la hauteur des merrains à l'âge adulte. Le grand daguet n'a pas plus de chance que le petit daguet d'être porteur du génotype ACP2 AA caractéristique du "grand cerf" à l'âge adulte. DRECHSLER (1988) constate également que le grand daguet n'est pas un indicateur de grand cerf à l'âge adulte.

Par contre dans la population de cerfs d'Ecosse étudiée par Clutton Brok, la hauteur des dagues du daguet de 1 an est un indicateur de "grand cerf" à la maturité pour le nombre de pointes.

L'échec de la sélection sur le trophée

La sélection sur le trophée visait principalement l'obtention de grands porteurs de trophée. On essayait d'éliminer les cerfs jeunes à faible nombre de pointes en croyant à tort que ces animaux auraient également un faible nombre de pointes à l'âge adulte.

Dans les Vosges nous sommes en présence de 2 stratégies différentes pour les porteurs de trophée. Il existe des "cerfs à croissance rapide" et des "cerfs à croissance lente". Ces derniers croissent plus lentement mais atteignent par la suite un nombre de pointes plus élevé que les autres. Le plan de chasse du Bas-Rhin favorisait le tir de ces cerfs à bois peu développés (à croissance lente) dans les jeunes classes d'âge. On éliminait ainsi les grands cerfs à l'âge jeune. Sachant que le but principal de la sélection chasse était de fabriquer des grands trophées, on arrivait en réalité ainsi à faire l'inverse du but recherché.

Cette étude montre ainsi à la fois les risques engendrés par une chasse sélective outrancière et ses limites.

Les risques : l'élimination systématique d'un type

d'animal (phénotype) peut conduire à un appauvrissement du génotype.

Les limites : vous aurez tous remarqué que tirer un faon mâle porteur de la combinaison génotypique Idh-2 BB et Acp-2 AA constitue une grave erreur de tir puisqu'il s'agit d'un futur animal exceptionnel.

La notion de chasse sélective doit en fait être précisée :

Éliminer les animaux malades, blessés, les plus faibles, voire les plus imprudents (les jeunes) fait partie du rôle normal du prédateur, au même titre que le fait une meute dans le choix de son animal de chasse.

Vouloir préserver un animal dans la force de l'âge pour le faire vieillir contribue à donner une bonne structure à la population.

Concevoir en revanche la chasse comme une méthode de sélection-élevage au même titre que le ferait un éleveur par croisements successifs et élimination des mauvais sujets constitue une intervention exagérée de l'homme sur la nature, d'autant que les critères de sélection utilisés ne sont pas forcément les bons.

A cet égard, la notion de bracelet de remplacement utilisée dans certains départements est ambiguë.

En renouvelant automatiquement le bracelet en cas de tir d'un animal déficient, ce système sous-entend qu'il y a 2 classes d'animaux : ceux qui ont une valeur (pour l'homme ou pour l'espèce) et ceux qui n'en ont pas, ces derniers devant être systématiquement éliminés.

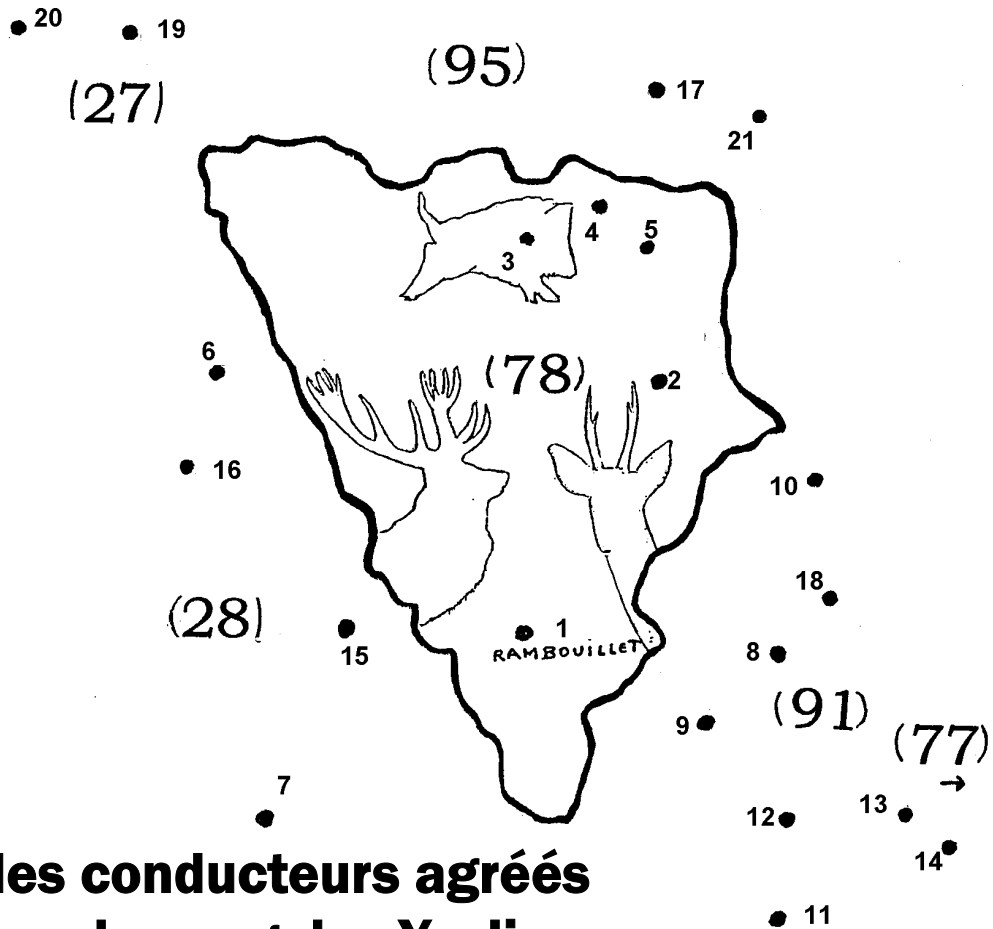
Dans les Yvelines, compte tenu de la diversité des modes de chasse (Vénerie, Battue, Affût, Approche) et du caractère aléatoire du prélèvement effectué en battue, les risques d'altération génétique par la chasse de nos populations apparaît tout à fait négligeable. Notre plan de chasse privilégie les bases biologiques (répartition 1/3, 1/3, 1/3, priorité aux daguetts et aux jeunes cerfs).

En revanche dans notre région, le morcellement des populations constitue le danger le plus grand.

Une grande diversité génétique est nécessaire à la survie des espèces à long terme. Plus une population est grande, et plus la diversité génétique est grande au sein de cette population, et plus la potentialité adaptative de l'espèce sera grande.

Dans notre région, la diversité génétique ou patrimoine génétique seront le mieux préservés en maintenant un effectif le plus grand possible et en garantissant un échange entre populations (passages à gibier, lutte contre les cloisonnements de l'espace).

G.Bedarida d'après l'article de G.Lang



Liste des conducteurs agréés de chiens de sang des Yvelines et des départements voisins

UNUCR					
1.	Alain BONGIBAUT Rambouillet (Yvelines) 06.86.00.32.15—01.34.83.80.17	10.	Jean Claude VAN RONSELE Saulx les Chartreux (Essonne) 06.85.53.06.49—01.64.48.90.20	18.	Marie Christine SANTIERI Corbeil sur Essonne (Essonne) 06.20.55.39.42—01.64.96.17.46
2.	Nicole BREMOND Montigny le Bretonneux (Yvelines) 06.76.99.92.81—02.37.82.58.55	11.	Rémy HUIDOBRO Estouches (Essonne) 06.60.42.53.68—01.64.95.05.22	19.	Philippe HACQUARD Bacqueville (Eure) 06.12.35.67.57—02.32.49.16.34
3.	Eric MOQUELET Ecquevilly (Yvelines) 06.14.03.77.10—01.34.75.92.04	15.	Heidi BREMOND Saint Lucien (Eure et Loir) 02.37.82.58.55	20.	André DEVILLERS La Haye Malherbes (Eure) 06.15.69.70.64—02.32.50.60.57
8.	Emmanuel LEFEVRE Menecy (Essonne) 06.82.80.53.95—01.69.90.55.38	16.	Guy TAILLANDIER Dreux (Eure et Loir) 06.16.40.89.46—02.37.64.58.91	21.	Dominique VICAINÉ Frépillon (Val d'Oise) 06.08.48.49.52—01.39.60.70.49
9.	Jérémy DAUDIER Soucy la Briche (Essonne) 01.60.80.38.98	17.	Christophe LECONTE Cormeilles en Vexin (Val d'Oise) 06.03.42.30.09—01.34.66.61.05		

ARGGB					
4.	Francis TARDIF Verneuil sur Seine (Yvelines) 06.13.46.19.11—01.39.65.64.05	6.	B.MARIGNIER Bercheres sur Vesgre (Eure et Loir) 02.37.21.44.79	13.	B.VIGIER Barbizon (Seine et Marne) 06.80.68.22.60—01.60.66.45.52
5.	Jean Paul MARECHAL Orgeval (Yvelines) 01.39.75.73.34	7.	Gérard MARKARIAN Leves (Eure et Loir) 06.80.40.56.18—02.37.21.44.79	14.	A.NOUHET Avon (Seine et Marne) 06.84.04.66.08—01.60.71.15.96
		9.	L.LEFEVRE Courdimanche sur Essonne (Essonne) 06.80.28.00.17—01.64.99.32.94		

La diminution des effectifs de chasseurs :

- **Son importance**
- **Ses conséquences dans notre département**
- **Une réponse individuelle plus que collective.**

Le poids des chasseurs dans les Yvelines

En France, on compte environ 1,4 millions de chasseurs pour 60 millions d'habitants, soit 2,3% de la population.

Dans les Yvelines, le nombre de chasseurs n'est pas connu de façon précise. On sait que 21.000 permis de chasse sont pris tous les ans sur les 3 départements de la FICEVY (78,91,95). Les Yvelines doivent représenter environ 8.000 chasseurs dont 2/3 prennent un timbre grand gibier (soit un peu plus de 5.000).

La population des Yvelines étant de 1 million d'habitants, la représentation des chasseurs (0,8%) est à peu près 3 fois inférieure à la moyenne nationale.

Cette sous représentation ne procure pas pour autant un espace chassable important : il y a 840 territoires de chasse sur les Yvelines dont 500 demandeurs d'un plan de chasse grand gibier. (Sur ces 500, seuls 360 ont prélevé au moins un chevreuil).

Cela donne une moyenne de 10 chasseurs par territoire demandeur d'un plan de chasse grand gibier, et une surface par chasseur de seulement 10 hectares.

La diminution du nombre des chasseurs

Le nombre de chasseurs diminue d'environ 3% par an dans les Yvelines. Cette diminution est régulière.

Dans 5 ans, le nombre de chasseurs aura diminué de 15%, dans 10 ans de 25%.

Cette diminution correspond à l'écart entre le départ à la retraite des générations de chasseurs traditionnellement nombreuses et l'arrivée moins nombreuse de nouveaux permis. On notera entre parenthèses que cela met un sérieux bémol à toutes les stratégies de pression politique basées sur le poids de l'électorat chasseur, et que le choix d'une stratégie basée sur la compétence paraît nettement plus judicieux sur le long terme.

Il n'existe pas à ma connaissance d'étude sur le niveau d'équilibre futur de la population de chasseurs et rien ne

dit que le nombre de nouveaux permis ne va pas lui aussi baisser.

Quelle incidence sur la chasse dans les 5 ans à venir ? Examinons tout d'abord les conséquences attendues avant d'explorer les moyens d'action.

Les conséquences pratiques

L'aspect positif et c'est sans doute le seul, c'est une moindre compétition entre chasseurs en matière de territoires et une éventuelle diminution des pratiques artificielles d'agraineage ou de lâchers intensifs, faute de moyens. Les territoires subiront moins de pression de chasse ce qui sera profitable à tous les modes de chasse au grand gibier comme au petit gibier, mais ils risquent aussi d'être moins entretenus.

Les conséquences à l'échelon départemental

La diminution de la capacité de financement collectif des chasseurs entraînera 2 types de conséquences :

- Un surcoût individuel du à une répartition des charges fixes collectives sur un moins grand nombre de personnes.

2 charges apparaissent aujourd'hui difficilement compressibles : le coût des structures cynégétiques et le financement des dégâts de gibier.

L'impact financier du coût des structures locales (fédérations) doit pouvoir être maîtrisé par une amélioration continue des méthodes de travail et des techniques (informatique et communications) comme dans toute organisation de notre monde moderne.

En revanche, le contrôle des dégâts de gibier n'est aujourd'hui pas assuré.

Toute croissance des dégâts dans un contexte de diminution du nombre de chasseurs peut entraîner un effet pervers d'augmentation de la quote-part individuelle accélérant à son tour l'abandon de la chasse par d'autres chasseurs.

- Une réduction des services

Cela concerne au premier chef l'ensemble des opérations de garderie, privée ou publique.

En matière de garderie privée, ce renchérissement risque d'accentuer encore l'abandon du petit gibier qui nécessite plus de travail au profit du grand gibier.

Les effectifs de garderie ONCFS seront eux très certainement réduits au fur et à mesure de la diminution des permis de chasser. Une réflexion globale sur l'avenir de l'ONCFS est actuellement menée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD). Cela devrait très probablement aboutir à une recombinaison des missions de l'ONCFS : orientation moins « Chasse » et plus « Faune sauvage », diminution des moyens consacrés à la police de la chasse.

Les conséquences pour les territoires de chasse et les chasseurs.

L'incidence individuelle due aux baux de chasse sera beaucoup plus sérieuse : la location des territoires repré-

sente le premier poste de dépenses pour atteindre parfois 70% à 90% du budget d'une société. Cela risque de mettre en péril un certain nombre de territoires. Il faut rappeler qu'en Ile de France, le coût à l'hectare boisé peut atteindre ici ou là des sommets (800 à 1.000 F/ha) et qu'il est rarement inférieur à 300 F l'hectare boisé.

Les territoires ayant de grosses surfaces de plaine sont particulièrement vulnérables tout comme ceux dont l'équilibre est le plus artificiel (lâchers de gibier de tir répétés, agrainage excessif, manque de convivialité).

Les territoires imposant des contraintes particulières telles que la chasse en semaine (adjudications ONF notamment) risquent également de connaître des problèmes de recrutement.

A terme, une dévalorisation des baux de chasse apparaît probable et nécessaire du fait de la diminution de la demande et du fait de l'apparition de nouvelles contraintes ou nouveaux objectifs qualitatifs (nouveaux cahiers des charges ONF, cohabitation avec d'autres loisirs de nature, etc...).

Cette mutation risque de ne pas se faire de façon uniforme. Cela va se traduire d'une part par un reflux des chasseurs sur les territoires les plus favorisés et les mieux gérés, et d'autre part par un abandon pur et simple des territoires défavorisés (territoires de plaine, morcelés, etc...) ou mal entretenus. Ceci posera problème pour la régulation des sangliers et des nuisibles. Il faut noter que ce processus est déjà constaté. Certaines chasses communales, pourtant conséquentes ont disparu ces dernières années. Certaines ne comptent plus qu'une poignée de chasseurs âgés. D'autres sociétés communales ou amicales périclitent non faute de cotisants (il y a toujours une demande de chasseurs demandeurs urbains à budget modéré) mais faute de chasseurs résidents locaux ou de personnes prêtes à s'investir dans l'entretien quotidien ou hebdomadaire du biotope. Ces sociétés n'ont plus que 4 ou 5 chasseurs locaux sur un effectif total de 30. Plus personne n'est en mesure de piéger et d'entretenir le territoire, tandis que ces groupes perdent peu à peu leur âme et leur cohésion. Ces chasses communales ne disposent pas souvent de baux en bonne et due forme du fait du morcellement de la propriété en forêt et profitent simplement d'un usage non remis en cause par les riverains. Lorsqu'elles disparaissent, ce droit d'usage tombe immédiatement et il est impossible de reconstituer un droit de chasse en règle. Le territoire risque d'être perdu pour tout le monde.

Une réponse individuelle plus que collective

Il n'est pas possible de lutter contre l'effet mécanique d'écart entre les classes d'âge. Que faire alors ? Il me semble que l'on peut agir dans 2 directions : au niveau collectif en améliorant notre communication, et au niveau individuel en faisant de ce loisir une activité réellement familiale associant conjoints et enfants.

On peut toujours dire, « cela va concerner les sociétés de chasse d'à côté mais pas la mienne ». Il faut pourtant se

placer devant les réalités : sur un groupe de 15 personnes, il faudrait accueillir un jeune permis tous les 2 ans pour maintenir la continuité. C'est loin d'être le cas partout aujourd'hui.

Depuis quelques années, de nombreuses réflexions et idées sont agitées : il faut expliquer, former, séduire ou convaincre de nouvelles recrues. Il faut se tourner vers les jeunes, les femmes, les citadins etc... etc....

Vu comme cela, cela risque de tourner à un prosélytisme bien peu efficace, d'autant que l'on compte souvent sur l'action des institutions cynégétiques avant de compter sur soi-même.

Bien sur, la fédération a créé un club jeunes qui est très actif. Mais celui-ci ne compte qu'une centaine de membres alors que la Ficevy compte 21.000 chasseurs.

La réponse numéro un me semble en fait d'ordre individuel.

Il revient à chacun d'entre nous de faire partager sa passion à son entourage proche.

Il suffit, me semble-t-il de parler de notre activité d'une façon simple à ceux qui nous entourent et qui ignorent tout de la chasse : expliquer les problèmes liés à la gestion de la faune, présenter les menaces qui pèsent sur elle, et parler de nos efforts en sa faveur.

Il suffit d'évoquer ces moments de plaisir en forêt ou en plaine, à marcher, être posté, ou pique-niquer ensemble.

Cela ne sert à rien de chercher à faire du marketing pro-chasse à travers les media, si on ne cherche pas soi-même à communiquer à ses amis ou sa famille.

Je connais un groupe d'amis qui depuis quelques années, organise systématiquement 2 fois par an une « chasse pour les enfants » au gros gibier pendant les vacances scolaires. Ce jour là, épouses, amies des épouses, enfants, amis des enfants viennent traquer. Cela fait plein de monde dans la battue, les consignes de tir et de prudence sont redoublées : pas de tir par les traqueurs, pas de cris pour paniquer les animaux. On explique aux traqueurs débutants comment faire tout en les rassurant : s'éjecter vite d'une coulée si des grands animaux arrivent en courant, prendre le temps d'évaluer la course d'un sanglier, ne pas bouger en cas de ferme, marcher en silence en tapant de temps en temps avec son bâton, trompeter de temps en temps. L'objectif du jour n'est pas de faire un tableau, mais de faire voir des animaux et de passer un grand moment ensemble. Il y a souvent 2 fois plus de rabatteurs non chasseurs que de postés.

Les honneurs, le contact avec le gibier tué, l'apprentissage éventuel de la découpe, le rapport de la journée puis le pique-nique autour du feu viennent conclure les traques.

A l'issue de la journée souvent, les idées préconçues sont tombées, tout le monde y a trouvé un réel intérêt et un réel plaisir et demande la date de la prochaine chasse.

Le lendemain, les enfants seront tous fiers de raconter qu'ils ont vu un sanglier à 5 mètres (la bête rousse étant

devenue comme à Tarascon un grand solitaire.....).

De même, les traqueurs non chasseurs qui viennent pour la première fois participer à une battue repartent le soir enchantés. Ils ont passé une bonne journée, ils ont vu des animaux, découvert une forme active de vie en forêt et ont perdu beaucoup d'idées toutes faites.

Lors de ces journées, la famille prend une autre dimension, car c'est une unité vécue ensemble avec la même joie qu'une journée familiale de ski sur les pistes, une sortie en bateau ou tout autre aventure vécue en commun.

Pour un père de famille, il est parfois difficile d'amener ses enfants au sein d'une société de chasse. L'enfant se retrouve seul au milieu d'une bande d'adultes. Et, s'il est fier et heureux de participer à l'action de chasse, les conversations d'adultes, le repas qui parfois s'éternise sont pour lui autant de sujets d'ennui ou de non intégration.

En fait, les choses se simplifient beaucoup quand on invite plusieurs jeunes ensemble. Ils se sentent moins seuls, ils vivent ensemble les découvertes qu'ils font. Ils partagent également leur inquiétude de ne pas faire de faute et de bien tirer. Lors des repas, ils trouvent naturellement entre eux une conversation plus facile et ne subissent pas l'éternel rapport entre le vieux qui sait et le jeune qui ne sait pas.

La chasse au grand gibier a tendance à se faire parfois dogmatique ou impossible à pratiquer pour un profane. Il est évidemment très important pour un organisateur de chasse de rester draconien sur les consignes de sécurité. En revanche, il me paraît tout à fait possible de différencier les consignes de tir en fonction l'expérience de chacun de manière à favoriser au mieux l'intégration des chasseurs débutants. On pourra demander par exemple aux gens expérimentés de tirer un chevrillard et recommander simplement aux débutants de ne pas tirer la bête de tête et de tirer celui qui leur semblera plus petit.

La chasse du grand gibier a aujourd'hui la chance de présenter une excellente image : renaissance des populations depuis 30 ans, recherche d'un équilibre économique et écologique en terme de dégâts, rigueur dans les consignes de sécurité, souci de l'éthique dans la manière de pratiquer, spectacle extraordinaire. Cette image est un réel capital, sachons le faire partager comme ont su parfaitement le faire les veneurs.
G.B.

Dégâts sanglier

Les dégâts de sanglier ont augmenté dans les Yvelines de 25% en 2002 par rapport à 2001. 2001 était déjà une population particulièrement noire du fait de l'importance des surfaces semées en maïs et nous aurions du retrouver cette année un niveau bien plus bas. Les indemnités atteignent la somme de 3.104.000 F contre 2.375.000 F l'an passé. Ces sommes n'intègrent ni les coûts de structure (prévention et gestion) ni la constitution du fonds de garantie.

Le tableau de sanglier devrait sans doute progresser encore (mais est ce un réel progrès dans certains secteurs) et dépasser le niveau record de 2400 sangliers prélevés l'an passé

Des tableaux de plus de 30 sangliers en une seule journée ne sont plus rares. Ils ont été réalisés ici et là cette saison dans le département. On peut se demander si cela a un sens d'entendre en une battue autant de coups de feu qu'on entend habituellement dans des chasses de lâchers de faisans.

Par ailleurs les risques d'épizootie augmentent et les conséquences d'une peste porcine pourraient être désastreuses.

La FICEVY a effectué d'importantes améliorations dans la publication des résultats. Les données ont été connues beaucoup plus vite que les années précédentes. Elles ont été immédiatement associées à une représentation cartographique ce qui a permis d'alerter les massifs en forte augmentation.

Grâce aux retours des cartons de tir, la vitesse de réalisation peut être mesurée et fournit tout de suite une tendance quand à l'évolution des prélèvements. Cela permettra les années prochaines d'informer les chasseurs plus rapidement pour leur permettre de décider le niveau souhaitable de prélèvements à effectuer.

Il reste à traiter le cas des quelques territoires qui ne jouent pas le jeu pour les boutons ou les retours des cartons de tir, tout comme il reste à traiter la façon dont sera financée cette augmentation des dégâts.

INDEMNISATIONS 2002 PAR MASSIF

	massifs	surface boisée	HA détruits	indemnités
52	GAMBAIS	13 199	85,87	55 539,37
53	POIGNY	2 550	25,45	16 251,69
56	ST REMY L'HONORE	1 803	43,68	31 241,83
60	ORPHIN	3 500	45,55	30 480,27
62	AUFFARGIS	5 376	38,92	24 661,75
66	ABLIS	214	3,42	2 574,49
68	STE MESME	593	14,09	9 472,70
69	LA CELLE LES BORDES	8 190	115,13	79 292,66
72	CHEVREUSE	2 721	32,26	21 130,00
75	ROSAY	1 063	3,40	2 684,52
76	CIVRY LA FORET	2 700	25,34	17 554,21
78	BREVAL	886	5,80	4 777,17
80	LA VILLENEUVE EN CHEVRIE	1 162	6,00	4 848,48
81	LES ALLUETS LE ROI	2 200	40,79	31 917,62
82	MEZIERES	1 501	0,45	395,41
83	ST NOM LA BRETECHE	2 972	15,00	12 400,94
84	BEYNES	1 632	1,00	666,86
88	MOISSON	1 329	7,25	5 130,14
89	ROSNY	1 765	5,95	4 685,42
90	BENNECOURT	579	0,85	492,90
92	BRUEIL EN VEXIN	2 921	2,45	2 207,70
94	TRIEL SUR SEINE	1 039	8,40	6 683,94
95	ST MARTIN LA GARENNE	1 574	-	-
Total Yvelines		61 469	527,05	365 090,07

Nouvelles du département

Salon Grand Gibier à Rambouillet

Il aura lieu les 29, 30 et 31 mars sur l'hippodrome de Rambouillet. Grâce à la FICEVY qui accueille notre association gracieusement sur son stand pendant les 3 jours, nous serons présents et serons heureux de vous rencontrer lors de votre passage. L'an passé, cette manifestation a connu un très grand succès. Cette année, la surface de l'exposition devrait être à nouveau agrandie. La FICEVY augmente sa contribution pour disposer d'un espace spécifique, réservé à l'exposition de trophées.

Schéma départemental de gestion cynégétique

La Ficevy entame la phase active de définition des schémas départementaux de gestion cynégétique. Cette élaboration est découpée en 3 étapes :

- Chasseurs et Fédération — acteurs et partenaires — données économiques
- Milieu physique - espèces et habitats
- Prospective et Orientations (élaboration des objectifs).

La définition de ces schémas représente un gros travail. Elle s'accompagnera d'une importante consultation de tous types de chasseurs selon le gibier pratiqué : petit gibier, gibier migrateur terrestre, gibier d'eau, grand gibier ou selon le mode de chasse : chasse à tir, vénerie, chasse à l'arc. Seront consultés également les partenaires qui partagent les espaces avec nous (institutions, intérêts agricoles ou forestiers, collectivités locales, autres utilisateurs de la nature).

La mise au point de ces schémas constitue pour nous l'occasion d'exprimer nos souhaits pour l'évolution de la chasse pour les 5 années qui viennent et de contribuer ainsi à l'orientation de notre propre avenir.

L'ACGGY sera intégrée dans ce processus de réflexion. N'hésitez pas à faire parvenir au secrétariat de l'association par courrier, fax, téléphone ou e-mail toutes vos avis sur l'état des populations et des biotopes, sur la situation des secteurs où vous chassez ou sur les pratiques cynégétiques (aménagement des territoires, modes de chasse).

Communication entre les membres de l'association

Afin d'accélérer la communication entre les membres de l'association et notamment de pouvoir diffuser très rapidement des nouvelles brèves sans attendre la parution irrégulière du Ragot (nous en sommes désolés, c'est un gros travail), nous vous demandons de bien vouloir donner votre adresse e-mail en envoyant un e-mail mentionnant votre nom au secrétariat de l'Association. Cela nous permettra de vous intégrer dans la liste de diffusion de l'ACGGY, de vous communiquer toute nouvelle importante et de vous consulter dans le cadre des projets en cours.

Secrétariat (Elisabeth Martin-Rousiot) : jean-bernard.martin2@wanadoo.fr

Autres adresses utiles :

Christophe Cromback (président)	: Christophe.Cromback@wanadoo.fr
Gérard Bedarida (vice-président)	: g.bedarida@wanadoo.fr
Jean Bernard Martin (vice-président)	: jean-bernard.martin2@wanadoo.fr
Jean Grabowski (trésorier)	: jeangrabowski@wanadoo.fr

Petites annonces

Saison 2003/2004 Chasse du Lundi - Forêt de Breteuil (27) 800 Ha - tous les 15 jours - plan de chasse : 6 cervidés, 50 chevreuils et des sangliers. Quelques actions disponibles. action : 1295 € - 1/2 action : 655 €
contact : B. Mérimée, tel: 02 32 44 37 71

Etudiante aux Beaux Arts 4ème année réaliserait tableaux sur le thème de la chasse : scène de chasse, portrait de chien etc. prix suivant format : contact : Elodie au 01 39 71 69 47